Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213501620-20260430-2026_05_044-DE

VILLE DE LOUVIGNE DU DESERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 30 AVRIL 2026

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23 **présents :** 20 **votants** : 23
représentés : 3

Date de convocation : 23 avril 2026 (documents et informations liés au budget envoyés le 16 avril 2026).
L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECHEVALIER, Maire.
Etaient présents : M. LECHEVALIER Arnaud ; M. MOREL Sylvain ; M. FADIER Thierry ; Mme KERGOAT Morgane ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. LEBANSAIS Rémy ; Mme BODIN Marie-Eve ; M. CHAUVEL Benoît ; Mme GUILLOUX Patricia ; Mme AUSSANT Angélique ; M. ROUSSEL Frédéric ; Mme BADICHE MANCEL Karine ; M. GUERIN Fabrice ; Mme BONTEMPS Anne-Claire ; M. DELAMARE Fabien ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. PREAUX Damien ; Mme BRUMANT Magali ; Mme NICOLAS Aline ; M. LEYET Léo.
Absent :
Absentes excusés : Mme NOËL Marie-Laure ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme GUILLOUX Christèle ;
Pouvoirs : Mme NOËL Marie-Laure donne pouvoir à Mme NICOLAS Aline ;
Mme LECHEVALIER Nathalie donne pouvoir à M. MOREL Sylvain.
Mme GUILLOUX Christèle donne pouvoir à Mme KERGOAT Morgane.
Secrétaire de séance : Mme NICOLAS Aline.

2026-05-044 - AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – BUDGET DE LA VILLE

RAPPORTEUR : S. MOREL

EXPOSE

L'affectation du résultat concerne la reprise du résultat consolidé de fonctionnement (résultat consolidé = résultat de clôture de l'exercice + report de l'exercice antérieur). Le résultat consolidé d'investissement fait quant à lui l'objet d'un simple report en section d'investissement (001). Si le résultat de fonctionnement est positif, il doit couvrir prioritairement le besoin de financement de la section d'investissement (titre au 1068). Le reliquat éventuel peut être affecté en réserve complémentaire d'investissement (1068) pour financer de nouveaux projets ou faire l'objet d'un report en section de fonctionnement (recettes 002). Le besoin de financement de la section d'investissement correspond au résultat consolidé de la section d'investissement de l'exercice, corrigé du solde des restes à réaliser (recettes moins dépenses).

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213501620-20260430-2026_05_044-DE

PROPOSITIONS d'affectation des résultats 2025 :

BUDGET VILLE DE LOUVIGNE-DU-DESERT	
Résultat exercice de la section de fonctionnement 2025	459 555,83 €
Résultat reporté 2024	21 405,10 €
Résultat consolidé de la section de fonctionnement 2025	**480 960,93 €**

Résultat exercice de la section d'investissement 2025	623 192,60 €
Résultat reporté 2024	- 646 386,23 €
Résultat consolidé de la section d'investissement 2025	**-23 193,63 €**

Recettes à recouvrer de l'exercice 2025 sur 2026	446 917,44 €
Restes à réaliser de l'exercice 2025 sur 2026	170 723,72 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice 2025 sur 2026	**276 193,72 €**

Calcul du besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat consolidé de la section d'investissement 2025	- 23 193,63 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice 2025 sur 2026	276 193,72 €
Soit un besoin de financement	253 000,09 €
Financement de la section d'investissement	**253 000,09 €**

Proposition d'affectation du résultat 2025	
Reliquat disponible affecté comme suit :	
- affectation en réserve complémentaire d'investissement (compte 1068)	0,00 €
- affectation reportée en section de fonctionnement (compte 002)	**733 961,02 €**

DECISION
Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 30 avril 2026
Pour extrait conforme
Le Maire
A. LECHEVALIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.